

Session de formation secourisme

PSC1

Dossier d'inscription

A retourner au :

**MUC Formation, Complexe Albert Batteux,
150 rue François Joseph Gossec. 34070 Montpellier**

PHOTO
OBLIGATOIRE

DATE DE FORMATION CHOISIE : _____

NOM _____

NOM de jeune fille _____

Prénom _____

Sexe : M F Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Département de naissance / __/__/ Nationalité : _____

Adresse _____

Commune _____ Code Postal _____

Téléphone Portable _____

E-mail _____@_____

Inscrit au pôle emploi : Oui / Non Date d'inscription : / /

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à _____ le _____

Signature

Les pièces à joindre (tout dossier incomplet sera refusé) :

- Le dossier d'inscription complet et dûment renseigné
- Frais d'inscription si adhérent du MUC : 60 euros (chèque à l'ordre du MUC Omnisports)
- Frais d'inscription si non adhérent du MUC : 72 euros (chèque à l'ordre du MUC Omnisports)
- La Carte d'identité Nationale
- Un timbre 20 g et une enveloppe A4



CONDITIONS D'ANNULATION et DE REMBOURSEMENT

1. Droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-20 du code de la consommation, dans le cadre d'un paiement en ligne, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de sept (7) jours.

2. Désistement – Annulation

En cas d'annulation de votre part, y compris pour raisons médicales, il sera retenu :

- Plus de 15 jours avant le début de la formation : 20,00 €
- Moins de 15 jours avant le début de la formation : 35,00 €
- Moins de 7 jours avant le début de la formation : l'intégralité.

Dès le démarrage de la formation :

En cas d'abandon pour raison médicale, celui-ci devra être justifié par un certificat médical. Un montant de 30,00 € sera retenu.

En cas d'abandon en cours de formation, pour convenance personnelle, aucun remboursement ne pourra intervenir.

Le remboursement des frais d'adhésion au MUC Omnisports ne pourra se faire qu'en cas d'annulation avant le démarrage de la formation.

3. Annulation du fait du MUC

Le MUC se réserve le droit d'annuler la programmation d'une session de formation par manque d'effectif ou cas de force majeure. Les stagiaires seront immédiatement informés et un report de l'inscription sur une autre session sera proposé. Si cette solution ne convient pas au stagiaire, les sommes versées seront restituées, déduction faite des éventuels frais bancaires en cas de paiement en plusieurs fois (cf. conditions de paiement proposées).

4. Frais de recouvrement

En cas de recours contentieux pour le recouvrement des factures impayées, il sera perçu des frais forfaitaires de dossier de 30,00 €, additionné des frais de procédure éventuels.

5. Divers

Pour tout autre cas qui n'aurait pas été prévu par les présentes conditions, le MUC se réserve le droit de statuer au cas par cas.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à, le.....

Signature du stagiaire :

Signature du représentant légal (si mineur) :